Département de la Moselle Commune de Saint-François-Lacroix Séance du jeudi 17 septembre 2015 L'an deux mil quinze, le 17 septembre à 20 heures, Le conseil municipal s'est réuni en la salle de la mairie Sous la présidence de Jean-Claude HAUBERT, maire

Présents : Jean-Claude HAUBERT, Jérôme SPIRKEL, Sylvie DOERR, Audrey PETERS, Jacqueline BALDELLI, Christophe ZIMMER, Jonathan LIENHARDT, Laurence SPANG, Patrick MALLINGER.

Absents excusés: Alain TINTANET-DANGLA, Jean-Marc SCHAERER.

1- ACCUEIL.

2- ACCEPTATION DE L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE (DU).

Tout employeur est tenu d'élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels auxquels peut être exposé son personnel.

Les collectivités territoriales ne font pas exception à cette règle et nous sommes donc tenus de rédiger ce document qui n'existe pas encore dans notre commune.

Par ailleurs, cette démarche est l'occasion de faire le point sur les conditions de travail de nos salariés, de réduire les risques d'accidents, de répondre à leurs interrogations et de les impliquer davantage dans les problèmes de sécurité qui peuvent se poser dans l'exercice de leur fonction.

Ce travail nécessite de faire appel à des personnes compétentes dans ce domaine et ayant un regard extérieur sur notre activité.

Dans le cadre de la mutualisation, il a été proposé de solliciter plusieurs organismes. Nous avons choisi l'association EGEE pour l'établissement du document unique de notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Accepte les termes de la convention, Autorise le maire à signer la convention, Autorise le maire HAUBERT Jean-Claude à signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

3- REPAS DES ANCIENS.

Le repas des ainés aura lieu au restaurant « Le relais campagnard » à VAUDRECHING, la date retenue est le 15 novembre 2015.

4- NOËL DES ENFANTS.

Le « Noël des enfants » aura lieu le samedi 19 Décembre 2015 à 15h00.

5-VOIRIES RUE DE LA MAIRIE.

Pour la réalisation de ce projet, le maitre d'ouvrage retenu est la société LVRD 7, rue du château 57 645 MONTOY-FLANVILLE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, AUTORISE le maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce projet.

6- AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION SUR TERRAIN COMMUNAL SECTION 1 N°140.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, AUTORISE le maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Département de la Moselle. Commune de Saint-François-Lacroix Séance du jeudi 17 septembre 2015.

7- CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'INSTALLATION DES 4 BRANCHEMENTS.

Par rapport aux terrains constructibles dans notre commune de Saint-François-Lacroix, les demandes de branchements (Eau, assainissement, électricité, téléphone et réfection des dommages causés sur la voirie) sur les réseaux existants feront l'objet d'une convention établie entre la commune et le propriétaire avant l'autorisation (DICT) et la réalisation des travaux de branchements.

Cette convention fait état des directives et conditions à respecter lors des travaux de mise en œuvre sur le domaine public (route et trottoirs).

Pour respecter l'esthétique, les travaux de finition seront réalisés par la commune (maître d'ouvrage) suivant un cahier des charges défini dans la convention. Le coût de ces travaux de mise en esthétique sera ainsi répercuté au demandeur ou au propriétaire par l'intermédiaire d'un titre de recette émis par la commune.

Voir convention ci-jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Accepte les termes de la convention, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, Autorise le maire à signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

8- DEMANDE DE DIVERSES SUBVENTIONS.

Divers organismes ont sollicités la commune afin d'obtenir une aide financière :

- Association familiale d'aide aux personnes ayant un handicap mental (brioche de l'amitié).
- Lique contre le cancer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser la somme de 50€ à l'association familiale d'aide aux personnes ayant un handicap mental (brioche de l'amitié). Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de la ligue contre le cancer.

9- DIVERS.